

## COMMUNE D'ETTENDORF

**Séance du 12 avril 2017**

Convocation du 6 avril 2017

Affichée le 6 avril 2017

Sous la présidence de M. Patrice WEISS, le Maire

**Conseillers présents** : BRUCKER Jean, FRITZ Michèle, KLEIN Marcel, MEYER Bruno, WEISS Bernard, GAILLARD Stéphane, CRIQUI Marc, WENDLING Nadine.

**Conseillers absents excusés** : GUERRIER Catherine, VETTER Bernard (a donné procuration à BRUCKER Jean), MARTZLOFF Christian, BECK Isabelle, ARON Estelle, KLEINCLAUSS Joseph.

M. Stéphane GAILLARD est nommé secrétaire de séance.

### **1. Réhabilitation-extension du centre socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics : travaux complémentaires – construction d'une scène**

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier relatif à la réhabilitation-extension du Centre Socioculturel et de mise aux normes des bâtiments publics et de l'Avant-Projet Définitif.

Dans sa délibération du 20 février 2017, Il a approuvé l'avant-projet définitif comportant les travaux sur la mise en accessibilité et de la sécurisation des bâtiments publics, sur la mise en conformité du Centre Socioculturel pour la pratique sportive, culturelle et festive avec un nouveau système de ventilation et de chauffage avec réduction des coûts de chauffage, sur la mise en conformité du stockage des matériels nécessaires aux diverses activités, sur la transition écologique par la mise en place d'une isolation des locaux et d'un éclairage performant à faible consommation pour un montant de 443.016,83 € HT, soit 531.620,20€ TTC.

Suite à différents avis, il serait judicieux d'adjoindre une scène sur la face extérieure du bâtiment, côté parking.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve cette adjonction, dont le montant s'élève à 61.000 € HT, soit 73.200 € TTC. De ce fait, l'avant-projet définitif passe à 504.016,83 € HT, soit 604.820,20 € TTC.
- Autorise le Maire à déposer le permis de construire nécessaire à la réalisation de ces travaux et tous documents s'y rapportant.
- Autorise le Maire à entreprendre toutes demandes et démarches nécessaires pour obtenir les autorisations préalables requises par la réglementation.
- Autorise le Maire à lancer les consultations d'entreprises et à signer tous documents s'y rapportant,
- Autorise le Maire à signer les marchés et documents s'y rapportant,
- Sollicite les subventions dont pourraient bénéficier ces travaux :
  - Auprès de l'Etat, à savoir la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL), et de la réserve parlementaire.
  - Auprès du Conseil Régional Grand'Est, et du Conseil Départemental du Bas-Rhin.
- Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2017 et 2018 à l'article 21318.

## **2. Réhabilitation-extension du centre socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics : mise à jour plan de financement**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier relatif à la réhabilitation-extension du Centre Socioculturel et de la mise aux normes des bâtiments publics et de l'Avant-Projet, ainsi que des possibilités de financement de ces travaux, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :
  - Aides de l'Etat :
    - Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL),
    - Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
    - Réserve Parlementaire
  - Aide du Conseil Régional Grand'Est,
  - Aide du Conseil Départemental du Bas-Rhin,
  - Aide d'autres organismes,
  - Fond de Compensation de la TVA,
  - Emprunts,
  - Fonds propres.
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce plan de financement.
- Note que ce plan sera éventuellement à revoir en fonction des aides réellement allouées par ces organismes à la Commune.

## **3. Réhabilitation-extension du centre socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'à l'issue des études de projet, le prix d'objectif définitif des travaux de réhabilitation-extension du centre socioculturel et de mise aux normes des bâtiments publics, est de 504.016,83 euros HT, alors que le prix d'objectif provisoire du contrat de maîtrise d'œuvre était de 410 000 euros HT, soit une augmentation de 22,93 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Note que le forfait définitif de la rémunération du groupement d'entreprises dont les membres sont Architecture Concept Sàrl, de Schiltigheim, mandataire, SIB Etudes de Wolfisheim, cotraitant n°1, Sextant Ingénierie de Entzheim, cotraitant n°2 et Ingénierie et Développement de Strasbourg, cotraitant n°3, sur la base du taux de 14 %, est de 70.562,36 euros HT, soit 84.674,83 euros TTC, avec une répartition des honoraires comme suit :
  - Pour Architecture Concept Sàrl : 44.198,30 € HT et 53.037,96€ TTC, plus 7.000 € HT et 8.400 € TTC.
  - Pour SIB Etudes : 5.750 € HT et 6.900 € TTC.
  - Pour Sextant Ingénierie : 7.550 € HT et 9.060 € TTC.
  - Pour Ingénierie et Développement : 6.064,06 € HT et 7.276,87 € TTC.
- Autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement d'entreprises dont les membres sont Architecture Concept Sàrl, de Schiltigheim, mandataire, SIB Etudes de Wolfisheim, cotraitant n°1, Sextant Ingénierie de Entzheim, cotraitant n°2 et Ingénierie et Développement de Strasbourg, cotraitant n°3.

Les crédits sont inscrits à l'article 2118 du budget primitif 2017 et le seront à l'article 2118 du budget primitif 2018.



COMMUNE D'ETTENDORF

REHABILITATION-EXTENSION DU CENTRE SOCIOCULTUREL ET MISE AUX NORMES DES BATIMENTS PUBLICS

08/04/2017

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	Montant HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
<b>TRAVAUX</b>	<b>504 016,83</b>		<b>AIDES PUBLIQUES</b>		
Réhabilitation CSC	343 878,37		Union européenne	155 030,00	
Extension CSC	85 256,46		<b>ETAT</b>	45 000,00	
Adjonction - Scène CSC	61 000,00		Dot.SIPL (Lots 7, 12, 13, 14, 15, Taux 20-80%) 20%	-	
Mise aux normes MAIRIE (Lot 14)	5 414,00		Contrat ruralité	4 200,00	
Mise aux normes ECOLES (Lot 15)	8 468,00		DETR (Access. mairie, écoles 40%)	85 830,00	
			DETR (CSC, 20%)	20 000,00	
			Fonds parlementaires		
			<b>REGION (Lots 7, 12 et 13 : 10%)</b>	<b>16 000,00</b>	
<b>MISSIONS DIVERSES</b>	<b>11 833,00</b>		<b>DEPARTEMENT</b>	<b>56 000,00</b>	
SPS	2 745,00		Aides publiques indirectes		
Contrôle Technique	3 050,00		<b>AUTRES</b>		
Sondages géotechniques	2 490,00		<b>SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	<b>227 030,00</b>	
Imprévus	3 548,00		<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
			Fonds propres (hors avance TVA)	2 382,19	
			Emprunt 1 CDC 20 ans à 0%	357 000,00	
			Emprunt 2 Autre 20 ans		
			Crédit-bail		
			Autres		
<b>Autres</b>	<b>70 562,36</b>		<b>SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	<b>359 382,19</b>	
Maitrise d'Œuvre (14%)	70 562,36				
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>586 412,19</b>		<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>586 412,19</b>	